

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 MAI 2025 à 19H00

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, BROCHIER Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne-Claire, REBOUL Gregory

Absentes excusées : MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé
LASSAGNE Cécile donne procuration à BROCHIER Nicolas

Absente : MINDER Pascale

Le Quorum est atteint.

Président de séance : Hervé ANDEOL

Secrétaire de séance : Annick BONNET

Approbation du procès- verbal du Conseil Municipal du 18.03.2025

Ordre du jour :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe au 01.12.2025
- Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du CDG26
- Convention Regroupement Pédagogique Intercommunal + convention cantine scolaire avec Bonlieu
- Renforcement du réseau BT à partir du Poste ST ROM
- Travaux de voirie chemin des Perrussous + passage des jardins
- Demande de cession de barnum à la Région
- Questions diverses
 - Compte- rendu COB 2024
 - Terrain de bosses pour projet motocross
 - Demande concession cimetière
 - Nouveau tracé chemin de promenade

M. le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le déclassement de la parcelle ZN 209. Le Conseil municipal approuve.

1/ Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaire à partir du 01.12.2025.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01.12.2025,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe:

- ancien effectif : 4

- nouvel effectif : 5

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

2/ Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme

Le bureau propose d'adhérer à la convention unique relatives aux missions et services facultatifs du CDG 26 pour les missions de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que le CDG 26 en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document, dénommé « convention unique »,

Considérant, en conséquence, que la collectivité cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'adhérer à la convention unique relative aux services et missions facultatifs du CDG 26.

3/ Convention de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) du Roubion :

Depuis 1989 pour les classes maternelles et 1994 pour les classes primaires, les écoles de St Gervais et Bonlieu fonctionnent au sein d'un RPI.

Le bureau propose de remettre à jour la convention votée par délibération du 11 juillet 2023, afin de définir les règles de fonctionnement et la répartition des frais et pour assurer la bonne marche du RPI.

Après lecture du projet de convention,

Le Conseil municipal approuve cette convention après avoir fait modifier une phrase.

4/ Convention de fonctionnement de la cantine scolaire ST GERVAIS SUR ROUBION et BONLIEU SUR ROUBION

Le bureau propose de signer une convention entre les mairies de ST GERVAIS SUR ROUBION et BONLIEU SUR ROUBION, afin de définir la répartition des différentes charges ayant trait au fonctionnement de la cantine scolaire. Celle-ci sera revue chaque année scolaire en fonction des évolutions (coût horaires). Une commission composée de représentants des parents d'élèves, du personnel et d'élus, aura pour rôle de réfléchir sur les bonnes conditions de fonctionnement de la cantine, ainsi que les conditions d'achats avec les différents fournisseurs (choix, prix, qualité etc...). Ses avis seront purement consultatifs et soumis aux deux conseils municipaux. Cette commission se réunira 2 fois par an ou sur demande.

Le bureau propose de désigner comme élus à cette commission : Annick BONNET et Nicolas BROCHIER

Après lecture du projet de convention,

Le Conseil municipal approuve cette convention après avoir fait modifier un mot et désigne comme élus pour siéger à cette commission : Annick BONNET et Nicolas BROCHIER.

5/ Territoire d'Energie Drôme- Renforcement du réseau (100 % SDED) - Approbation du projet

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste ST ROM	
Dépense prévisionnelle HT	53 576.61 €
Dont frais de gestion : 2551.27 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	53 576.61 €
Participation communale	Néant

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS

6/ Travaux de voirie 2025

Un devis de l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation d'un bicouche sur le chemin du Bartalaix a été accordé au Conseil municipal du 18.03.2025.

Le bureau propose de prendre la décision finale lors du prochain Conseil afin d'avoir les devis pour le chemin des Perrussous, passage des Jardins et chemins du Fenouillet et se prononcer sur l'ordre de priorité pour cette année.

7/ Demande de cession d'un barnum à la Région

Afin de conforter les petites communes dans leur rôle d'appui et de coordination aux associations locales qu'elles abritent, le Conseil Régional Auvergne- Rhône- Alpes a mis en place en mars 2025 le dispositif « Cession à titre gratuit de barnums aux communes de – de 2000 habitants »

Ce dispositif propose la cession à titre gratuit d'un barnum à une commune, charge à elle de la stocker et de le mettre à disposition des associations présentes sur le territoire.

Pour être éligible au dispositif, la commune doit être implantée sur le territoire de la Région Auvergne- Rhône- Alpes, ne pas être rattachée à une métropole régionale et ne pas totaliser de 2000 habitants.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de demander la cession d'un barnum à la Région.

8/ Convention de mise à disposition de services entre la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION et la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération – Péri-scolaire : Avenant n°10

Monsieur le Maire rappelle la convention conclue en application de l'article L.5211-4-1-IV du CGCT qui a pour objet de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition des agents, utiles à l'exercice de la compétence « accueil de loisirs péri-scolaire » auprès de l'agglomération. Il est nécessaire de signer un avenant à cette convention afin de modifier les heures de mise à disposition des agents :

A compter du 22.05.2025 (annexe 1) :

- | | |
|---------------------------|--------------------------------------|
| - Mme MARTIN Christel | 7H20 par semaine en période scolaire |
| - Mme GRUNDIG Laetitia | 7H00 par semaine en période scolaire |
| - Mme SALABELLE Angélique | 7H00 par semaine en période scolaire |

A compter du 01.09.2025

- | | |
|------------------------|--------------------------------------|
| - Mme MARTIN Christel | 7H20 par semaine en période scolaire |
| - Mme GRUNDIG Laetitia | 7H00 par semaine en période scolaire |

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°10.

9/ Déclassement de la parcelle ZN 209 dans le cadre du PLUiH

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), il est nécessaire de demander le déclassement de parcelle constructible.

Le bureau propose de déclasser la parcelle ZN 209 actuellement en zone constructible (UB et AU) afin de la reclasser en zone Agricole (A). En effet, la DDT demande des prescriptions quant à l'implantation d'une future construction à minimum 20 mètres de l'axe d'écoulement bordé à l'Ouest du terrain, afin d'éviter tout risque d'inondation futur (débordements et érosion de la berge), rendant impossible une construction.

Le bureau demande donc à la Direction de l'urbanisme de Montélimar- Agglomération de prendre en compte cette requête.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

10/ Questions diverses :

- **Compte rendu de la réunion du 27.03.2025 sur les activités de gendarmerie de l'année 2024 (Benoit)**

Pour la commune, il faut compter pour 2024 :

- 203 infractions en sécurité routière dont 8 avec stupéfiants ou alcool.
- 42 interventions dont 11 pour accidents de circulation routière, 5 pour tapages, 1 pour divagation
- 12 plaintes pour atteintes aux biens dont 7 pour cambriolages, 1 pour vol lié aux véhicules et 1 dépôt d'ordures ou déchets.

Augmentation du nombre d'infractions relevées sur la commune, à la suite d'une plus grande présence de la gendarmerie sur le territoire, cela concerne toutes les infractions routières.

Baisse des vols liés aux véhicules. Cela est dû à la résolution par la Gendarmerie des divers vols commis en 2023 (7 vols de véhicules).

- **Demande de concession cimetière**

Une demande a été faite par des personnes ne résidant pas la commune de bénéficier d'une concession dans le cimetière de St Gervais. Ces personnes ont résidé il y a quelques années sur la commune. Le Conseil municipal se décidera lors de la prochaine séance.

- **Nouveau tracé itinéraire pédestre et VTT**

Afin d'éviter le passage dans une parcelle privée, Montélimar- Agglomération Tourisme a suggéré de modifier l'itinéraire pédestres et VTT de St Gervais. Un nouveau tracé est en place dans la continuité du passage retour initial. Le débalisage de l'ancien itinéraire et le balisage du nouveau secteur sont terminés.

- **Commission sécurité Théâtre le Fenouillet (sécurité incendie)**

L'association du Théâtre le Fenouillet nous demande une aide pour les aider à financer le remplacement de leurs anciens éclairages par des Leds, afin de faire baisser leur facture d'électricité.

Le Conseil municipal émet un avis défavorable.

- **Licence III**

Dans le cadre de sa nouvelle activité de sommelière privée qu'elle exerce à son domicile, Mme Pascale MINDER souhaiterait pouvoir proposer à la vente des vins que ses clients auront goûté dans le cadre du club œnologie. Pour ce faire et afin de respecter la réglementation, une licence III doit être obtenue (petite vente à emporter de vin uniquement).

Mme MINDER sollicite par conséquent l'accord du conseil municipal afin de lui permettre de passer une formation payante à ses frais et d'utiliser une licence III.

A savoir que nous détenons une licence IV qui est louée au Bar le Provençal. Le nombre de licences III et IV ne peuvent pas dépasser le nombre de deux sur la commune (1088 habitants). Le quota étant d'une licence III ou IV pour 450 habitants.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présentes et représentés accepte cette demande.

- **Compte- rendu Conseil d'école n°2 du 13.03.2025**

Equipe enseignante : À la suite du départ en congés maternité d'une maitresse, trois nouveaux enseignants assurent le remplacement sur les différents compléments des enseignantes titulaires.

Projets 2nd trimestre : Du 22 au 27 mai : grimpe d'arbre pour les classes élémentaires (du CP au CM2)

27 mai : voyage scolaire à Indian's Valley pour les 2 classe de maternelle de St Gervais

26 ou 27 mai : rencontres musicales (CP et CE1)

6 juin : voyage scolaire à Indian's Valley pour les 2 classes d'élémentaire de St Gervais

2 au 4 juin : séjour vélo pour les classes de Bonlieu à Saoud

10 juin : Courseton pour toutes les classes du RPI

Effectifs rentrée prochaine

27 juin : Kermesse

Les élèves de CM1 et CM2 ont participé au concours national des Petits Champions de la Lecture. La finale départementale a été organisée à Bonlieu et remportée par Yséa PLANO, élève de CM2. Elle a pu participer à la finale régionale qui a été organisée le 17 avril dernier à Saint- Etienne où elle n'a pas été sélectionnée.

L'ensemble du Conseil municipal la félicite.

Point de vigilance sur les écrans/ jeux vidéo/ jeux de récréation

Les enseignantes sont de plus en plus alarmées par le lien entre les écrans, jeux vidéo et attitude en classe et dans la cour. Elles ont effectué quelques recherches et proposent de joindre au compte- rendu du conseil d'école, le résultat de ces recherches. Ce document, à l'attention des parents, est un énième moyen de tirer la sonnette d'alarme sur le danger que représentent les écrans pour les enfants !

Budget fournitures scolaires 2025 : pas de changement prévu, soit 45 € par enfant.

Effectifs pour la rentrée prochaine :

Actuellement, il y a 142 élèves sur le RPI. Les prévisions pour la rentrée 2025 annoncent 140 élèves. Cela reste stable. Les inscriptions scolaires ont eu lieu du 20 mars au 15 mai.

Périscolaire :

L'équipe est au complet. La fréquence est stable.

La fête du périscolaire sera organisée le mardi 1^{er} juillet au stade. Tous les enfants et leurs parents sont les bienvenus.

Cantine scolaire :

Depuis la rentrée de janvier, les repas sont à nouveau préparés sur place. Une commission de gestion de la cantine, va être mise en place avec des élus, des délégués de parents d'élèves et le personnel de cantine.

Fin de séance 21h00

Le Maire,

Hervé ANDEOL



La secrétaire de séance,

Annick BONNET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annick', is written over a horizontal line.